

AFFAIRE N° 8

DEMANDE AUGMENTATION DE LOYER du BUREAU de POSTE de STE-CLOTILDE

Le Maire donne lecture de ~~la~~ la lettre adressée au Service des Domaines.

Saint-Denis, le 1er Février 1951

Le Sénateur-Maire

à Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL de l'
ENREGISTREMENT - ST-DENIS -

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour avis la lettre de Madame Vve JASMIN Léopold (née Stéphanie JUNOT) par laquelle elle sollicite une augmentation du prix du loyer de son immeuble servant de bureau de P.T.T. à Sainte-Clotilde.

Cet immeuble est loué par la Commune de Saint-Denis au prix de 250 Frs par mois + 35 %

Ci-joint la description et plan du dit immeuble./.

Le Sénateur-Maire,
Signé: OLIVIER.

Le service des Domaines consulté émet un avis favorable et fixe à 3.000 Frs C.F.A. le prix mensuel de la location.

Je mets aux voix la demande d'augmentation formulée par Mme JASMIN.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Cette augmentation aura effet à compter du premier mois qui suit l'approbation par Monsieur le Préfet.

*Vu et soumis à
l'approbation de
M. le Préfet
St Denis le 4/7/51
par le Secrétaire Général
de Chef de division délégué
Signé: Gavarini*

*Approuvé
St Denis le 5/7/51
par le Préfet et par délégué
de Secrétaire Général
Signé: Leroix*